

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er juin 2026

PROTÉGER LES ENFANTS ET LUTTER CONTRE LES VIOLENCES EN MILIEU SCOLAIRE
- (N° 2835)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**N° 195****SOUS-AMENDEMENT**

présenté par
Mme Spillebout

à l'amendement n° 180 du Gouvernement

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 2, après le mot :

« œuvre »,

insérer les mots :

« par la puissance publique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement met le texte en cohérence avec l'exposé sommaire de l'amendement, en rappelant la responsabilité des pouvoirs publics.